

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
En six mois... 18 fr.
En trois mois... 10 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 15
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR
19 Juin 1882.

BULLETIN

LE LIVRE-JAUNE.

Il fallait s'y attendre : après les révélations du Blue-Book anglais et le discours de Mancini, le Livre-Jaune qui va être distribué aux Chambres françaises va enfin, grâce aux dépêches compromettantes de M. Challemel-Lacour, nous faire connaître toute la triste vérité sur la politique étrangère des hommes d'Etat de la République.

A la tribune comme dans les journaux, le Grand-Ministère a toujours mensongèrement affirmé l'alliance anglo-française dans toute la question égyptienne.

Or, voici la vérité qui se dégage des dépêches de M. Challemel-Lacour qu'on n'osera pas suspecter.

Le cabinet Gambetta voulait maintenir en Egypte le condominium, c'est-à-dire la prépondérance exclusive de la France et de l'Angleterre; le cabinet anglais demandait au contraire l'intervention de toutes les puissances qui avaient participé à la mascarade de Dulcigno.

Lorsque la France et l'Angleterre publièrent une note identique, M. Gambetta demanda à M. Gladstone s'il entendait donner une sanction à cette note, en employant au besoin les mesures coercitives, pour faire respecter le khédive et son autorité; M. Gladstone refusa tout court.

La France voulait écarter toute intervention ottomane; l'Angleterre, au contraire, repoussait cette idée.

D'autre part, M. Gambetta, ayant été informé de l'accord des grandes puissances qui demandaient à intervenir dans la question égyptienne, M. Gladstone demanda au cabinet français d'accéder à ce désir.

M. Gambetta résista et refusa péremptoirement, déclarant qu'il était prêt à envoyer ses soldats, se mettant ainsi à dos, non-

seulement la quadruple alliance de l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et l'Italie, mais encore la Porte ainsi que le parti national égyptien qui avait toujours eu tant de sympathies pour la France et tant de haine pour les Anglais, et enfin tout le monde musulman de nos possessions africaines.

Lorsque M. de Freycinet est arrivé au quai d'Orsay, il résulte du Livre-Jaune qu'il a abandonné la ligne de conduite de son prédécesseur, qu'il a accepté le règlement égyptien par le concert européen, abandonnant toute idée d'intervention armée, posant toutefois comme condition sine qua non la non-intervention ottomane.

Ce mouvement de recul de M. de Freycinet, s'il eût été opéré franchement sans hésitation, la question égyptienne aurait pu avoir une solution prompte, c'est-à-dire que, depuis longtemps, la conférence européenne aurait eu lieu; mais, tantôt par crainte du parti gambettiste, tantôt par indécision et incapacité, M. de Freycinet s'est laissé devancer par les événements d'Alexandrie.

De toutes ces révélations il résulte jusqu'à la dernière évidence que, depuis l'arrivée au pouvoir de Gambetta jusqu'à ce jour, la France et l'Angleterre ont été en désaccord complet sur toutes les questions concernant l'Egypte.

Il résulte, hélas ! que la pensée du traité de Berlin vient d'être, grâce à nos ignares gouvernants, virtuellement brisé, puisque l'Egypte, qui, depuis près de 80 ans, était sous la tutelle matérielle et morale de la France, nous échappe entièrement.

(Tablettes d'un Spectateur.)

Chronique générale.

Malgré les complications quotidiennes des affaires d'Egypte, le jour commence à se faire sur cette question, au moins en ce qui concerne directement la France. Il est maintenant hors de doute que le gouvernement français n'a été poussé en Tunisie par la di-

plomatie allemande que parce que celle-ci espérait faire surgir ainsi un casus belli entre la France et l'Italie.

Cette combinaison ayant échoué par suite des hésitations du roi Humbert, le chancelier allemand, que le temps presse, paraît-il, d'arriver à son but, qui serait un nouvel écrasement de notre pays avec l'assentiment de toute l'Europe, a suscité les complications dont l'Orient est le moment le théâtre.

Au dire d'un personnage politique qui arrive de Berlin depuis peu, la partie finale serait engagée en ce moment pour déterminer la France à assumer sur elle la responsabilité de la déclaration de guerre à l'Egypte et à la Turquie, signal de la lutte.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le coadjuteur intime de M. de Bismark, depuis quelque temps, est le comte de Hatzfeld, qui fut ambassadeur d'Allemagne à Constantinople; que les diplomates européens qui pouvaient gêner la politique du chancelier, le comte de Beust et le général Ignatieff, favorables à une certaine politique française, viennent d'être éloignés des affaires.

En outre, l'influence de M. de Bismark a empêché, pour les mêmes motifs, la nomination du commandeur Nigra comme ambassadeur d'Italie à Paris. Donc, que la conférence s'ouvre ou qu'elle soit définitivement enterrée, la France demeure seule en présence du monde musulman disposé à la lutte, de l'Italie irritée et de l'accord hostile à notre politique des trois grands empires européens.

Il n'y a pas jusqu'à l'incident du refus de paiement de l'indemnité de Saïda qui n'aggrave notre situation en indisposant l'Espagne contre nous. Tout a donc concouru à servir les vues de l'Allemagne.

On lit dans le National :

« Nous croyons savoir qu'à l'expiration du délai de 48 heures signifié à la Porte par les puissances pour donner son adhésion ou son refus à la conférence, un nouveau délai vient de lui être accordé. »

» La Porte aurait répondu qu'elle ne s'op-

posait pas à l'ouverture de la conférence, mais qu'elle ne pouvait y prendre part. Elle ne se refuserait pas toutefois à examiner et à prendre en considération les résolutions qui pourraient y être prises. Le nouveau délai qui lui a été accordé permet de supposer qu'on espère faire revenir le gouvernement ottoman sur sa décision. »

Les renseignements parvenus d'Alexandrie représentent le khédive comme résolu à ne pas retourner au Caire. (Temps.)

En réponse à la note de la Porte demandant que la discussion de la conférence européenne soit expressément limitée aux questions à traiter, l'Italie a fait tenir aux puissances, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, une note tendant à ce que la conférence régitât toutes les questions orientales, notamment sa possession de la baie d'Assab et l'évacuation de la Tunisie par les troupes françaises.

M. de Freycinet, au nom de tous ses collègues, a télégraphiquement félicité M. le consul de France au Caire d'être resté dans cette ville, lorsque le khédive et les autres consuls généraux sont partis pour Alexandrie.

En restant près d'Arabi-Pacha, M. Sienkewicz a sauvé inévitablement toute la colonie étrangère du Caire.

Ce qui le prouve, c'est que, immédiatement après le départ du khédive et à la suite de l'entrevue de M. Sienkewicz avec Arabi-Pacha, ce dernier faisait garder immédiatement par ses gardes dévoués les deux hôpitaux français, les écoles françaises que les Sœurs de charité et nos missionnaires n'avaient pas abandonné au moment de la panique. Arabi-Pacha prenait les mêmes dispositions pour faire garder les banques et comptoirs ainsi que les bureaux des contrôleurs, précipitamment abandonnés par tous leurs employés le soir même du massacre d'Alexandrie.

Cette attitude d'Arabi-Pacha pour nous n'a rien de surprenant, car en toute circons-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE LONGE DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXV

GUERRE.

(Suite.)

Il sentait frémir entre ses jambes son noble cheval qui, malgré son double fardeau et les fatigues des derniers jours, semblait n'avoir rien perdu de son ardeur.

Allait-il chercher dans la fuite son salut et celui du pauvre blessé dont le sang ruisselait sur lui ?

Mais le capitaine connaissait mal la fuite. D'ailleurs, vouloir regagner les gorges, n'était-ce pas attirer sur ses pas cette bande de pillards et les conduire lui-même à l'abri où il avait voulu que Boisville reconduisit Fathma ?

Fathma et Boisville seraient-ils en sûreté au milieu d'eux ?

Puis, un sentiment qu'il ne pouvait analyser lui-même l'empêchait de s'éloigner de cette jeune fille, la fille de son implacable ennemi cependant, au secours de laquelle il avait couru et dont la tête

lui était apparue, appuyée sur les genoux de Djemmaah, si merveilleusement belle et si touchante dans sa pâleur.

Les Chambas se vengeraient évidemment sur ces malheureuses femmes des pertes qu'ils venaient de leur faire subir et cette pensée le torturait.

Toutes ces réflexions s'étaient pressées en foule dans son esprit pendant la seconde de répit que sa dernière trouée à travers les Chambas lui avait donnée.

Mais déjà ceux-ci se rapprochaient. Montmèrail enleva son cheval, non point du côté des gorges, dont la route était libre cependant, mais vers le groupe formé par Djemmaah, Carmen et José.

Quelques pas à peine l'en séparaient lorsqu'une balle vint briser la hanche de Saly qui s'abattit en poussant un kenneissement de douleur.

Mais Montmèrail avait pu se dégager des étriers; José accourait au-devant de lui aussi vite que le lui permettait sa blessure. Le capitaine mit entre ses bras Philoctète complètement évanoui, puis bondissant comme un tigre sur un des Chambas qui précédait les autres, il le saisit à la gorge et à la taille, l'enleva de sa selle et le jeta à terre avec une force telle que l'Arabe y demeura aux trois quarts assommés.

Il allait s'élaner sur son cheval lorsqu'une flissa, lancée au vol par un des nomades, l'atteignit au front et lui fit une large blessure; il essaya de

faire quelques pas en arrière, mais un second coup l'atteignit à l'épaule. Il sentit la terre manquer sous lui et, au travers du sang qui commençait à lui inonder le visage, il vit sans pouvoir même étendre son bras pour se défendre, un des Chambas lever sa hache sur sa tête.

A ce moment quelqu'un se jeta au devant de lui. C'était José!

Montmèrail crut voir s'abattre sur la tête du jeune homme le coup qui lui était destiné, puis il roula à terre privé de sentiment.

XXVI

COEURS BLESSÉS.

Les Touaregs de Rassouk étaient en pleine déroute du côté du Sud.

Ben-Haret allait envoyer un de ses cavaliers inviter Fathma et ses amis français à le rejoindre lorsqu'un homme portant le signe de reconnaissance des Chambas, mais dont le visage lui était totalement inconnu, s'approcha de lui.

— Le chef veut-il prendre le traitre qui a jadis pillé Relizane avec les Touaregs et fait retomber sur les Chambas la responsabilité de ce crime ?

— Rusicada ? Oui, certes, je le veux ! J'ai vainement fouillé depuis ce matin, pour le trouver, tous les groupes, toutes les tentes de ces chiens. L'as-tu vu ?

— Oui !

— Où cela ?

— Dans le lit desséché de l'Oued-el-Garrhis.

— Seul ?

— Oui.

— Mais n'a-t-il pas eu un moment une jeune fille avec lui ?

— Non ! La jeune fille dont tu parles, sa fille, est au pouvoir des tiens, ainsi que son fils.

— Comment n'en suis-je pas informé ?

— Je l'ignore. Mais au moment où a commencé la déroute de tes ennemis, j'ai vu un goum de Chambas se jeter sur la tente de Djemmaah, la fille de l'ancien chef des Touaregs, et lier deux femmes sur un chameau. Ils avaient déjà avec eux un prisonnier qu'ils amenaient du Sud.

— Mais ce Rusicada avait donc abandonné sa fille ?

— Non ! Il sellait les chevaux pour l'emmener lorsque les Chambas l'ont assailli. Il a été jeté à terre d'un coup de bâton et est resté étourdi sur le sol. Pendant ce temps, les Chambas ont pillé la tente et se sont enfuis avec leurs prisonniers.

— Enfin ? et pourquoi, puisque les Chambas sont vainqueurs ?

— Je ne sais, mais ils ont pris de toute la vitesse de leurs chevaux le chemin des gorges.

— Bien ! je vais les rejoindre.

— Mais ne veux-tu pas auparavant t'emparer de Rusicada ?

tance Arabi a montré beaucoup de sympathie pour les Français et une grande haine pour les Anglais.

Ainsi, dans l'état-major d'Arabi, il y a plusieurs officiers français, parmi lesquels cinq ont appartenu aux bataillons de la Commune.

Détail plus curieux encore : Arabi, qui ne comprend pas un mot de français, s'est fait traduire en arabe l'histoire de la première Révolution française et l'histoire de la Commune.

LES PRÉPARATIFS.

A la suite d'un échange de dépêches entre le cabinet de Londres et celui de Paris, le ministre de la marine vient de donner l'ordre à Toulon d'embarquer sur trois transports de l'Etat 1,800 hommes et d'appareiller à destination d'Alexandrie.

Les instructions de M. de Freycinet, délibérées en conseil des ministres et approuvées par le Président de la République, transmises à l'amiral Conrad, sont des plus précises. Elles portent « qu'en cas de nouveaux troubles à Alexandrie, le commandant de l'escadre doit faire débarquer immédiatement tous les hommes disponibles de la flotte qui devront se porter dans le quartier des Européens et se mettre aux ordres du consul de France, de tenir toujours les vaisseaux sous vapeur et l'artillerie prête à bombarder les forts et tous les quartiers où se trouvent les Arabes. »

Ces instructions sont identiques à celles que l'Angleterre a envoyées à son amiral.

On mande de Berlin au Times :

« L'Autriche et l'Allemagne s'opposent à l'envoi de troupes turques en Egypte, parce que cette mesure provoquerait de nouvelles émeutes. »

« On assure que les représentants de ces deux puissances favorisent un arrangement avec Arabi-Pacha, sur la base d'une abdication du khédive en faveur de son fils, avec une régence. »

On écrit d'Alexandrie, 16 juin :

« Le nombre total des Européens tués dans l'émeute est maintenant évalué à 250. De nombreux cadavres qui avaient déjà été jetés à la mer sont trouvés tous les jours sur le rivage où le flot les repousse. Hier, on en a recueilli douze, aujourd'hui, cinq. Ils portent tous des marques des coups de bâtons et de baïonnettes. »

« Des témoins oculaires de l'émeute, qui ont vu assassiner plusieurs Européens, racontent qu'un détachement de gendarmerie marchait en avant de la foule au moment de l'attaque. Les gendarmes s'arrêtèrent au milieu de la place, ils restèrent d'abord simples spectateurs, puis ils prirent part à l'émeute. »

« La corvette turque arrivée à Alexandrie avait à bord un aide-de-camp du sultan. L'objet de la mission n'est pas encore connu. »

— Si, mais es-tu bien sûr toi-même que cet homme soit à l'Oued-Garrhis ?

— Oui.

— Pourquoi ne l'as-tu pas attaqué ?

— Je n'avais pas d'armes à feu et Ruscada m'aurait assommé si je l'avais approché.

— Mais ne pouvais-tu pas le faire prisonnier pendant qu'il était évanoui ?

— J'avais moi-même les mains liées à ce moment. Sans cela, ajouta-t-il en montrant le couteau retenu dans les plis de sa ceinture, cette lame aurait un fourreau de chair humaine.

Ben-Haret jeta un regard méprisant sur cet homme qui avouait, avec tant de cynisme lâché, qu'il aurait assassiné pendant son évanouissement l'adversaire qu'il n'avait pas osé attaquer, bien que celui-ci fût sans armes.

— Ton nom ? dit enfin le cheick.

— Pedro Assaverte.

Ben-Haret se rappela avoir entendu prononcer ce nom par Montméral.

— C'est bien ! dit-il en appelant auprès de lui quelques cavaliers qui tenaient en laisse des chevaux dont les maîtres, Touaregs ou Chambas, avaient été tués pendant l'affaire, prends un de ces chevaux et conduis-nous aux grottes où tu as vu Ruscada se cacher.

(A suivre.)

« Les consuls généraux préparent une circulaire exprimant leur confiance dans l'armée égyptienne pour le maintien de l'ordre. On croit que le but de cette circulaire est de faire prendre patience aux Européens jusqu'à l'arrivée des troupes. »

« La situation vient de se présenter sous un nouveau jour. L'Allemagne et l'Autriche, désirant assurer avant tout la sécurité de leurs sujets, sans s'occuper autrement du côté politique de la question, proposent un arrangement provisoire des difficultés pendantes. »

« Par l'intermédiaire de Yacoub, sous-secrétaire au ministère de la guerre, elles tâchent de déterminer le parti militaire à demander pardon au khédive. »

« Yacoub, comme condition sine qua non, demande la démission de Khairi-Pacha et de Tallat-Pacha, conseillers intimes du khédive. »

Nous avons déjà dit que la commission du budget était arrêtée dans l'examen du budget du département de l'instruction publique par l'insuffisance des données que lui a fournies M. Jules Ferry sur la dépense totale qu'entraînera l'application de la loi sur la gratuité de l'instruction primaire.

Il ne paraît pas que la commission puisse reprendre de sitôt cette partie de son travail, le ministre de l'instruction publique se trouvant, nous dit-on, dans l'impossibilité de fournir à ce sujet des chiffres quelque peu exacts.

LE MAXIMUM DES LOYERS.

Nous allons beaucoup étonner le public en annonçant que le gouvernement avait avancé la pétition de la fédération socialiste révolutionnaire, qui demande à la Chambre de voter une loi sur le maximum des loyers.

Depuis un mois environ, le ministre de l'intérieur, de concert avec le ministre des finances, élabore un projet de loi sur la taxation des loyers. Ce projet a été retardé par les événements extérieurs, mais il n'en sera pas moins présenté à la Chambre avant les vacances parlementaires. Ces bonnes intentions avaient pour but de conquérir un peu de popularité au ministère, sûr d'avance que le public accueillerait avec satisfaction un pareil projet.

Un fait bien significatif vient d'être relevé au ministère de l'instruction publique, à l'occasion de la nouvelle loi sur l'enseignement.

Les maires de plusieurs communes ont loué, quelques-uns avec leurs propres deniers, des locaux pour y faire donner l'instruction religieuse aux enfants qui fréquentent les écoles communales. Ce qui ajoute à la signification de ce fait, c'est que les maires qui ont pris cette initiative appartiennent, pour la plupart, à l'opinion républicaine.

Les audaces de la Révolution égalent, en Italie, celles que nous avons sous les yeux en France.

A Brindisi, un concours immense d'étrangers est attiré annuellement par la procession de la Fête-Dieu qui présente un spectacle particulier.

En mémoire d'un fait qui remonte à la dernière Croisade, le Saint-Sacrement est porté sous le dais par l'archevêque à cheval : les personnes les plus notables du pays tiennent les brides ; et ce cérémonial traditionnel est conservé avec une jalouse fidélité.

Cette année, le sous-préfet a pris un arrêté qui interdit la procession, sous le prétexte qu'il doit pourvoir à l'ordre public.

« Surtout au moment où l'Italie tout entière est enveloppée dans la plus profonde douleur, à cause de la mort du général Garibaldi. »

Le bon Dieu privé de son triomphe et portant le deuil de Garibaldi, c'est une conception révolutionnaire qui ne manque pas d'une scandaleuse originalité.

Le général de Cissey.

Nous avons annoncé la mort du général de Cissey qui fut l'un des officiers les plus distingués de l'armée française. Il y a quelques temps, en annonçant sa maladie, nous savions que tout espoir de le sauver était

perdu ; jeudi soir, une crise l'a enlevé presque subitement.

Le général de Cissey a toujours occupé des postes importants, soit dans les états-majors, soit dans divers commandements. Nos lecteurs savent qu'en 1873, M. de Cissey fut appelé, à Tours, au commandement du 9^e corps. Le brave général a laissé dans cette ville le meilleur souvenir.

C'est sous son ministère que furent discutées et votées les lois les plus importantes qui régissent actuellement l'armée.

M. le général de Cissey a eu sur la réorganisation de l'armée une influence considérable. Lorsqu'il était aux affaires, certains lui reprochaient la lenteur avec laquelle s'opérait la reconstitution de nos forces militaires et sa répulsion pour les idées nouvelles ; les actes de la plupart de ses successeurs ont fait cependant beaucoup regretter son administration. Comme militaire, il laisse de magnifiques états de services, et le souvenir d'être, avec le général Grenier, le divisionnaire qui a infligé les pertes les plus sensibles aux Allemands dans les batailles malheureuses, mais si honorables pour nos armées, du mois d'août 1870.

On se rappelle qu'en 1880, le général de Cissey fut odieusement accusé de trahison ; un procès retentissant, suivi d'une enquête législative votée sur de simples présomptions, mit à néant cette inqualifiable calomnie, dont aurait dû le préserver les éclatants états de services dont nous marquons ici les brillantes étapes.

CISSEY (Ernest-Louis-Octave Courtot de), élève à l'École spéciale militaire en 1830. — Sous-lieutenant en 1832. — Sous-lieutenant à l'École d'application d'état-major en 1833. — Lieutenant d'état-major en 1835. — Capitaine en 1839. — Chef d'escadron en 1845. — Lieutenant-colonel en 1850. — Colonel en 1852.

Général de brigade en 1855. — Général de division en 1863. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1874. — Directeur des affaires militaires et maritimes au ministère de l'Algérie et des colonies en 1859. — Commandant le 2^e corps de l'armée de Versailles en 1874. — Membre de l'Assemblée nationale en 1871. — Ministre de la guerre en 1874. — Chargé du commandement du 7^e corps d'armée en 1873. — Commandant du 9^e corps d'armée et de la 13^e division militaire en 1873. — Ministre de la guerre en 1874.

Campagnes : 1836 à 1838, 1840 à 1854 en Algérie ; 1854-1855, en Orient ; 1856-1858, en Algérie ; 1870-1871, contre l'Allemagne (fait prisonnier à Metz) ; 1874, à l'intérieur.

Total : 40 campagnes.
Quatorze citations aux armées d'Algérie, d'Orient et du Rhin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 juin.
Bien que les nouvelles de l'étranger n'indiquent point une complication si légère qu'elle soit de la politique extérieure, la place conserve son attitude réservée et ses tendances à réagir encore sur les cours de la veille.

On ne peut d'ailleurs, et cela se comprend, faire de bonnes transactions qu'avec la tranquillité la plus absolue ; or elle fait entièrement défaut. La bourse est lourde.

Les rentes sont moins délaissées : Le 3 0/0, 81.65, 81.42 et 81.25 ; amortissable, 82.60, 82.47 et 82.25 ; 5 0/0, 115.05, 114.90 et 114.75.

Les fonds étrangers sont faibles. Les sociétés n'ont guère plus de transactions que la veille.

Le Crédit Foncier seul conserve une tenue satisfaisante qui n'est due qu'aux achats suivis des capitalistes bien pensants qui savent faire une bonne affaire en opérant en ce moment.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie reste demandée à 495.

Peu d'affaires, si ce n'est des ventes sur le Crédit Général Français qui descend à 455, par suite des inquiétudes plus que justifiées qu'inspire cette valeur, ou pour mieux dire cette non-valeur.

On cote 612.50 sur la Générale.

Les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies conservent une tenue satisfaisante.

Bons achats sur le Malétra à 325.

Le Suez reste à 2,545 et 2,515.

Les chemins sont faibles ; Lyon, 1,650 ; Orléans, 1,295.

Chronique militaire.

AUX FAMILLES

Des soldats envoyés en Tunisie.

A la date du 4^e juin, les dispositions suivantes ont été prises au sujet des troupes comprises dans la division sud de la Ré-

gence. Toutes ces troupes sont divisées en quatre catégories : la première comprend cinq bataillons destinés à être embarqués immédiatement et, par conséquent, rapatriés ; la deuxième se compose de trois bataillons, qui devront suivre les premiers dans un bref délai. Tous les autres bataillons restent en Tunisie : les uns, ceux qui ont été désignés, au ministère de la guerre pour rentrer, et qui n'ont pas été complétés à 650 hommes, restent provisoirement en Tunisie ; les autres, qui n'ont pas reçu de renfort, forment le corps définitif d'occupation.

Voici, d'ailleurs, ce tableau avec la répartition définitive des bataillons dans le sud de la Régence :

I. — Les bataillons d'infanterie sont divisés en quatre catégories :

1^{re} catégorie. — Bataillons devant être embarqués en premier : 28 bataillons de chasseurs, 55^e, 64^e, 144^e, 146^e d'infanterie.

2^e catégorie. — Bataillons disponibles susceptibles d'être rapatriés : 23^e bataillon de chasseurs, 65^e et 135^e d'infanterie.

3^e catégorie. — Bataillons maintenus provisoirement : ceux qui n'ont pas reçu de renforts.

4^e catégorie. — Bataillons formant le corps d'occupation : ceux qui ont reçu de renforts.

II. — Cavalerie. — Escadrons restant un escadron du 4^e chasseurs restant (Gabès) ; un escadron du 4^e hussards (Gafsa) ; un escadron du 1^{er} hussards (port intermédiaire entre Gabès et Gafsa) ; un escadron du 6^e hussards (Kairouan).

Un escadron du 6^e hussards (Oued-Elma) ; un escadron du 4^e hussards (Sfax) ; un escadron du 4^e hussards (Sfax).

Tous les autres escadrons ou régiments seront répartis :

III. — Artillerie. — Aucune mesure n'a encore été prise. Toutefois, les positions indiquées pour la subdivision sont :

Une batterie montée à Soussa ; — deux sections de montagne à Kairouan ; une section de montagne à Sfax.

Rien n'est fixé pour le génie et les troupes.

Emplacement des troupes.

Première subdivision de Soussa. — Général Étienne, commandant la subdivision.

Soussa. — Lieutenant-colonel Cordelet. — 27^e bataillon de chasseurs, 66^e de ligne, 1^{er} escadron du 4^e hussards, une batterie montée.

Kairouan. — Lieutenant-colonel de Kemberg. — 4^e, 138^e de ligne, 23^e bataillon de chasseurs, un escadron du 6^e hussards, deux sections de montagne.

Sfax. — Lieutenant-colonel Deboche. — 125^e de ligne, un escadron du 4^e hussards, une section de montagne.

Média. — 4 bataillon du 74^e de ligne, 2^e subdivision de Gabès. — Général de Mais, commandant la subdivision.

Gabès. — Lieutenant-colonel Millaud. — zouaves, 14^e, 77^e, 107^e de ligne, 1 escadron du 4^e chasseurs d'Afrique, une batterie de montagne du 35^e.

Djerba. — 7^e de ligne et une section de montagne.

Mahares. — 137^e de ligne, 3^e subdivision de Gafsa. — Général de Libert.

Gafsa. — Lieutenant-colonel Luyet. — moult, major de la garnison. — 43^e de ligne, un escadron du 4^e hussards, deux sections de montagne.

Fériana. — 62^e de ligne.

Gilma. — 33^e de ligne, un escadron de hussards.

Point entre Gabès et Sfax. — Lieutenant-colonel Quinmont. — 6^e, 25^e de ligne, escadron du 4^e hussards, une section de campagne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La journée d'hier rappelait à la mémoire de tous que jadis, à pareil jour, le quartier de Fenet et le quartier de Limoges étaient en fête. Cette cité ouvrière, que remplissait une foule émue, était magnifiquement décorée. Des mains fidèles, pour rendre hommage à Très-Haut, avaient travaillé avec ardeur à la construction d'élegants reposoirs, dans lesquels les mères de famille ornent le dessus de la loge de fleurs et de guirlandes. Ces

les vœux qu'ils formaient alors, aujourd'hui qu'ils sont les maîtres ?

Treize ans sont passés, depuis le 31 mars 1869, et lundi dernier seulement, nos maîtres ont tenu les engagements contractés par l'Empire envers les ouvriers ! Treize ans d'attente ! Jusqu'à nouvel avis, c'est le seul avantage que le peuple ait encore retiré de la journée du Quatre-Septembre.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Comité des Ecoles Libres.

Un grand nombre de propriétaires du département ayant fait connaître qu'ils profiteraient de leur séjour à Angers pour souscrire à l'œuvre des Ecoles Libres de Maine-et-Loire, nous les informons que les fonds sont reçus par le trésorier, M. Porché, ancien commissaire-priseur, rue Saint-Martin, 5 bis, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures, chez lequel nous sommes heureux de constater que des sommes importantes ont déjà été versées.

On peut également lui adresser les fonds par la poste.

L'Indépendant annonce, d'après un journal de Paris, que M^r Goux, évêque de Versailles, sera nommé coadjuteur de M^r l'archevêque de Tours avec future succession.

GENÇAIS. — On écrit de Gençais au Courrier de la Vienne :

« Le 28 mai, jour de la Pentecôte, trois jeunes gens de Sommières se sont livrés à des orgies sans nom dans la commune de La Ferrière. Ils ont pénétré dans l'église, se sont jetés à la tête de l'eau du bénitier, disant qu'ils se baptisaient, puis ils ont fait le tour de l'autel, singeant une procession et chantant la *Marseillaise* et une ignoble chanson sur les Jésuites. Voilà les fruits de la République. Toute la population honnête est indignée contre ces infâmes vauriens. »

LES SABLES-D'OLONNE.

On nous communique la lettre suivante qui donne de très-intéressants détails sur les processions de la Fête-Dieu aux Sables-d'Olonne, dimanche 14 juin :

« Ici, la procession a été des plus belles. La population sablaise a montré sa foi sans respect humain et avec un aplomb maritime qui sied aux habitants dont Dieu voit les intentions sincères et toutes franches.

« Aujourd'hui, les localités qui peuvent dire : nous avons eu une procession, doivent être presque orgueilleuses. Qui, nous sommes heureux d'avoir vu le Saint-Sacrement sortir en plein air, d'avoir pu constater avec quel respect il était entouré ; dans ces temps liberticides, la satisfaction est doublée.

« Notre maire — républicain depuis qu'il faut l'être pour arriver aux honneurs — n'a pas osé interdire les processions ; il est vrai qu'il a sacrifié un reposoir à Marianne, en défendant d'en élever un dans la cour de la Mairie, comme cela s'est toujours fait ; mais les habitants de ce quartier ont dressé un autel en face de la maison commune (oh oui, commune !).

« L'église qui s'embellit tous les ans, grâce aux soins d'un bon conseil de fabrique et à l'initiative de son éminent curé, avait peine à contenir la foule. Les tambours et les clairons des pompiers précédaient le dais. Le reposoir de l'Hôpital, celui du Séminaire surtout, si riche et si pittoresque, mériteraient une description que le défaut d'espace m'empêche de donner. Au Cercle catholique, les membres du Cercle, malgré un remplacement très-restreint, ont élevé un fort gracieux reposoir avec le concours de pieuses Sablaises ; puisse la bénédiction qui y a été donnée favoriser la prospérité de ce Cercle qui, sous une excellente direction, est très-florissant.

« La cinquième station est un calvaire dont la position en face de la mer prête beaucoup à la majesté de la cérémonie : en effet, le calvaire s'élève sur un cube de maçonnerie de plus de vingt mètres de haut ; on y arrive par une trentaine de marches sur lesquelles toute la procession prend place. La bénédiction semble venir encore plus du ciel, étant donnée de cette hauteur et au pied d'une immense croix dont le Christ, à la tête penchée, regarde avec amour les fidèles pressés, adorant sa chair et son sang que leur présente son ministre sur la terre. Le bruit de la mer sans fin venait, comme un témoin, annoncer la présence de son Créateur. »

Hier dimanche, la procession a eu lieu dans une autre partie de la ville.

Publications de mariage.

Albert Luzé, jardinier, de Saumur, et Célestine Berlande, domestique, de Saint-Just-sur-Dives.
Auguste Chevalier, journalier (veuf), et Stéphanie Carline, domestique, tous deux de Saumur.
Auguste-Pierre Darondeau, cocher, et Françoise Jahan, domestique, tous deux de Saumur.
Alexandre Legrand, limonadier, et Marie Guillerault, mécanicienne, tous deux de Saumur.
Honoré Rouault, employé (veuf), et Clotilde-Joséphine Grimand, couturière, tous de Saumur.
Jules-Henri Groleau, ferblantier, et Berthe-Sophie-Marie Naples, sans profession, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Encore une disparition. — Cette disparition est celle d'un jeune garçon âgé de douze ans, demeurant chez ses parents, les époux Jarnelout, qui habitent impasse Rodier, à Paris.

Cet enfant a disparu depuis une dizaine de jours, et, malgré les plus actives recherches, les agents n'ont encore pu trouver aucune trace.

La neige en juin. — On écrit de Berne, le 43 juin :

« La température a considérablement baissé en Suisse depuis quelques jours et la plupart des montagnes se sont couvertes de neige ; le Pilate, de Niesen, le Righi, qui étaient dégagés depuis le mois d'avril, sont de nouveau chargés de leur blanc manteau. Le flot des touristes s'est ralenti, ou plutôt il se dirige actuellement par le Saint-Gothard vers l'Italie. »

HISTOIRE DU COUVERT.

Bien peu de personnes, en se mettant à table, pourraient faire l'historique de leur couvert.

Jamais science ne fut pourtant plus élémentaire que celle-ci.

Un couvert se compose de six choses, savoir : une assiette, une serviette, une fourchette, une cuiller, un couteau et un verre.

L'usage des assiettes n'est pas très-ancien ; autrefois des tranches de pain coupées en rond servaient d'assiettes, Virgile les décrit ainsi dans le repas des compagnons d'Énée, troublé par les Harpies.

On parle encore de cette pratique dans le cérémonial du sacre de Louis XII.

Après le repas, on donnait ce pain aux pauvres.

Aux serviettes, à présent.

On ne se servait point de serviettes dans l'antiquité ; on étendait sur soi une portion de la nappe quand il y en avait.

Les premières serviettes ont été faites à Reims, et offertes par cette ville, à Charles VII, lorsqu'il réussit à s'y faire sacrer.

Elles ne devinrent communes que sous Charles-Quint.

Aux couteaux.

Les couteaux se perdent dans la nuit des temps.

La première coutellerie renommée en France existait au dixième siècle à Beauvais.

A cette époque, on ne faisait point usage de fourchette ; on portait la viande à sa bouche avec la pointe de son couteau.

Henri III est le premier qui ait fait faire des fourchettes d'argent.

CONSEILS ET RECETTES.

Pour chasser les mouches. — On peut empêcher les mouches de se poser sur les objets qu'elles pourraient salir, tels que dorure, cadres, tableaux, en enduisant les surfaces à préserver avec une décoction de quassia amara, d'aloès ou mieux d'huile de laurier. Cette dernière substance surtout est des plus désagréables pour les mouches. En enduisant d'huile de laurier les baies des fenêtres situées au midi, on est assuré qu'aucune mouche ne se hasarderait à entrer. Le procédé est facile à mettre à exécution ; il mérite un essai.

Marché de Saumur du 17 juin

Blé comm. (l'h.)	23	Hullede noix	50	125
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	23	Hulle chene	50	—
Froment (l'h.)	77	Graine tréfle	50	—
Halle, moy. 77	22	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	80
Orge	65	— Luzerne	780	75
Avoine h. bar.	50	10 25 Paille	780	45
Fèves	75	— Amandes	50	—
Pois blancs	80	40 — Cire jaune	50	190
— rouges	80	32 — Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	—	—
Chenevis	50	13 — 2 ^e	—	—
Farine, culas	157	80 — 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881,	1 ^{re} qualité	à	»
Id. 1881,	2 ^e id.	100	à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1 ^{re} id.	100	à
Id. 1881,	2 ^e id.	»	à »
Saint-Léger et environs 1881,	1 ^{re} id.	105	à
Id. 1881,	2 ^e id.	100	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 ^{re} id.	85	à
Id. 1881,	2 ^e id.	80	à
La Vienne, 1881,	1 ^{re} id.	75	à

ROUGE (2 hect. 20).

Souray et environs, 1881	1 ^{re} qualité	150	à 160
Id. 1881	2 ^e id.	»	à »
Champigny, 1881	1 ^{re} qualité	150	à 200
Id. 1881	2 ^e id.	»	à »
Id. 1881	1 ^{re} id.	»	à »
Id. 1881	2 ^e id.	»	à »
Varrains, 1881	1 ^{re} id.	125	à 130
Id. 1881	2 ^e id.	»	à »
Bourgueil, 1881	1 ^{re} qualité	150	à 165
Id. 1881	2 ^e id.	»	à »
Id. 1881	1 ^{re} id.	»	à »
Id. 1881	2 ^e id.	»	à »
Restigné 1881	1 ^{re} id.	140	à 145
Id. 1881	2 ^e id.	»	à »
Chinon, 1881	1 ^{re} id.	140	à 150
Id. 1881	2 ^e id.	135	à
Id. 1881	1 ^{re} id.	»	à »
Id. 1881	2 ^e id.	»	à »

Lire tous les Samedis

LA REVUE ILLUSTRÉE

UNIVERSELLE

Beaux-Arts — Connaissances utiles — Arts industriels

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

La Revue Illustrée Universelle (16 pages, format des plus grands journaux illustrés) est la continuation du Journal des Connaissances utiles, avec lequel elle s'est fondue.

Cette fusion et son titre indiquent son programme : Elle est universelle ; à la fois scientifique, industrielle, agricole, financière, artistique, littéraire et mondaine. Ses nombreuses et magnifiques gravures, son excellente rédaction en font le recueil de premier ordre et qui se recommande à tous, puisque chacun doit y trouver sa part : la femme, le mari, les enfants. C'est, en un mot, le vrai Journal de la Famille.

ABONNEMENTS

Paris et Départements 25 francs. Un an 30 francs.
Six mois 13 — Six mois 16 —
Trois mois 7 — Trois mois 9 —

Pour tous les autres pays, le port en sus.

Envoi franco d'un Numéro Spécimen contre toute demande affranchie et contenant 40 centimes en Timbres-Poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste en France et à l'Étranger.

En vente dans les gares et chez tous les libraires et marchands de journaux. Le N^o : 40 centimes.

BANQUE DE DÉPOTS

ET D'AMORTISSEMENT.

L'Assemblée générale du 30 mars a fixé à 18.75 le dividende de l'exercice clos le 31 décembre 1881.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en janvier 1882, le solde sera payable à partir du 1^{er} juillet prochain, contre remise du coupon n^o 2, savoir :

Fr. 8.48 par action nominative ;

Fr. 8. » par action au porteur.

Net d'impôt.

À Paris, au siège social, 6, rue Auber, et aux Agences de la Société, à Angers, Le Mans, Périgueux, Toulouse et Vesoul.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.

52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois de Juin... 6.35 0/0 l'an.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

Théâtre de Saumur.

Samedi prochain 24 juin, seule représentation donnée par M. BARON, premier comique du théâtre des Variétés, avec le concours de MM. Francis, Angéli, Dumesnil, Coste, M^{lle} Mériany, du théâtre des Variétés ; M^{lle} Dharville, du théâtre de la Renaissance ; MM. Bellot, Fugère, M^{lle} Marie Leroux, Louise Gérald, du théâtre de la Comédie-Parisienne.

Le spectacle sera composé de :

1^o LES TROIS ÉPICIER, vaudeville en 3 actes, du théâtre des Variétés ;

2^o C'EST POUR CE SOIR ! prétexte à intermèdes ;

3^o MADEMOISELLE AGATHE, comédie en 1 acte, de la Comédie-Parisienne ;

4^o INTERMÈDES ;

5^o MONSIEUR BOUDÉ, vaudeville en 4 actes, du théâtre du Palais-Royal.

Le Journal officiel du 16 juin publie un arrêté relatif à la circulation en France des plants, débris et produits de la vigne.

Un second arrêté relatif à la surveillance des vignes, pépinières, serres et collections de plantes.

Un troisième relatif à la circulation en France des produits de l'agriculture et de l'horticulture.

Ces différents arrêtés n'innovent rien dans cet ordre de mesures.

LES LIVRETS D'OUVRIERS.

Le 31 mars 1869, la question de la suppression des livrets d'ouvriers ayant été résolue dans une séance du conseil d'Etat, présidée par l'Empereur, un projet de loi fut déposé à cet effet au Corps-Législatif le même jour. L'auteur du recueil : *Les Journaux de Napoléon III*, en rapportant le fait, écrit :

« Les événements de 1870 ont arrêté la réalisation de ce projet. Mais les républicains qui firent à cette époque une campagne en faveur de la suppression de l'obligation du livret, ne pourraient-ils pas réaliser

Bibliographie.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGEY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs; 6 mois, 6 francs.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9.

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

GERISETTE et COCO DE GALABRE

à 1 centime le litre
REMPLEANT LE VIN DE TABLE
MARCHIER FRÈRES & C^{ie}, à Privas (Ardèche)
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 53
à Lyon, rue Thiers, 8
Prix: par Boîte de Poudre vio rouge pour 100 litres, 1 franc 25 c.
Par la poste, 1 fr. 35.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par an, par le traitement des maladies de la peau et du cuir chevelu, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur N. Mahon fait sa visite à l'hôpital de la dernière Dimanche de chaque mois, et le même jour les malades particuliers à Angers, à Saumur, de midi à trois heures. À Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 15 —	11 h. 18 —
8 — 25 —	—	—	—
11 15 —	7 — 39 soir.	4 — 53 —	—
1 — 17 soir.	—	—	—
4 — 55 —	—	—	—
7 — 50 —	11 — 48 —	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	6 h. 15 —	9 h. 18 —
18 — 35 —	5 — 17 soir.	—	—
9 — 15 soir.	3 — 50 —	—	—
6 — 45 —	10 — 47 —	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers à Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 8 h. 10.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Etudes de M^{rs} CHARLES - THÉOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^{rs} TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE Aux enchères publiques D'UNE MAISON

Située à Doué-la-Fontaine, rue de Cholet.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^{rs} TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet.

On fait savoir: Qu'en exécution d'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et signifié;

Et à la requête de M. Léopold Maupoint, boutanger, demeurant à Doué-la-Fontaine,

Ayant pour avoué constitué M^{rs} Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12;

En présence ou elle dûment appelée de M^{rs} Elvire Guyot, épouse séparée de corps et de biens de M. Léopold Maupoint, ci-dessus nommé, cette dame aujourd'hui sans domicile ni résidence;

Il sera procédé, le dimanche neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en l'étude de M^{rs} TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, à la vente aux enchères publiques de la maison ci-après-désignée, par le ministère dudit M^{rs} TESSIER, commis à cet effet.

DÉSIGNATION.

Un corps de bâtiments, situé ville de Doué-la-Fontaine, rue de Cholet, composé de quatre chambres basses, dont l'une sert de boulangerie avec four au bout, grenier au-dessus, deux autres chambres basses séparées des précédentes par une petite cour, deux antichambres, grenier sur le tout, cour, caves sous cette cour, hangar, écurie, grenier au-dessus, puits à eau, voûte à braise, jardin et terrain planté en vigne.

Le tout se tient et joint, savoir: les bâtiments et la cour, vers midi le jardin, vers nord la rue de Cholet, vers couchant Aubineau et Jousse, vers levant Malécot;

Et le jardin avec le terrain planté en vigne: vers midi les héritiers Charlot, vers nord Lacour, Jousse et Cordier, vers couchant une ruelle, vers levant la veuve Goubirard-Perrault.

Cette maison sera mise en vente sur la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3.000 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^{rs} TESSIER, notaire à Doué, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente, Dressé à Saumur par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le juin mil huit cent quatre-vingt-deux, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (348) Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON rue des Pauvres, à Baugoux, avec JARDIN et ENCLOS, contenant 55 ares. S'adresser à M^{rs} LAUMONIER. (349)

A VENDRE

UNE FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE Fonctionnant très-bien. S'adresser à A. YVON fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

A VENDRE

A l'amiable, pour cause de décès, MATÉRIEL

DE LOUEUR DE VOITURES

Comprenant: sept chevaux, un omnibus bourgeois, deux calèches, un phaéton, une américaine, un break, trois cabriolets, une carriole. S'adresser à M^{rs} veuve LORDE, place de la Mairie, à Chinon. (343)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état Belle position avantageuse, bien située, à SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exerce cette industrie. Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^{rs} BRAC, notaire.

M^{rs} MÉHOUSAS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A LOUER DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{rs} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{rs} Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

A VENDRE

pour 6.000 francs.

Un MATÉRIEL complet D'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13.000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A VENDRE

Une JUMENT 3/4 sang, 4 ans. S'adresser à M. LE PELLETIER, à Salvart (Neuillé).

A VENDRE

D'OCCASION

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme cocher, valet de chambre, jardinier, la femme comme femme de chambre et cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par B. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, évite la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NEURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n^o 1.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Cuvai gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 40 Millions de Fr.

PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,